

LIVRET D'INFORMATION



Formations salariés

Accords-Cadres normalisés UNGE 2017

Programmes disponibles



LIVRET D'INFORMATION

Formations salariés

Accords-Cadres normalisés UNGE 2017



En 2017, L'UNGE vous propose les formations salariés sous Accords-Cadres normalisés :

- Page 4 : Implantation
- Page 5 : Division en volumes
- Page 6 à 7 : Copropriété
- Page 8 : Santé et sécurité au travail
- Page 9 : Gérer les conflits dans vos activités « métier »
- Page 10 et 11 : Cycle Relevés d'architecture
- Page 12 : Préparation à l'habilitation électrique - non électricien (H0B0)
- Page 13 : Opportunités et Techniques des marchés de la Mesure
- Page 14 : La Gestion de la demande Client

Comment obtenir votre réduction sur cotisation UNGE ?

La réduction sur la cotisation de votre cabinet est à saisir en ligne sur votre bulletin d'adhésion de l'année N+1 en fonction du calcul du montant total des remises accordées sur la/les sessions de formation suivie(s) par votre/vos collaborateur(s)(trice)(s). Ce montant est précisé sur chaque attestation de présence délivrée par l'organisme de formation. L'attestation de présence devra être produite à l'UNGE pour justificatif.

Où obtenir le programme détaillé des formations salariés sous Accords-Cadres normalisés ?

www.unge.net / Formation / Accords-cadres pour les salariés.

En savoir plus :
posez vos questions à contact@unge.net

Vos présidents de Chambres Régionales sont également à votre disposition pour envisager l'organisation de formations dans votre région.



LIVRET D'INFORMATION

Formations salariés

Accords-Cadres normalisés UNGE 2017

> Des formations salariés « normalisées » par l'UNGE : pourquoi ?

Depuis la signature en 2005 de la nouvelle Convention Collective Nationale des Géomètres-Experts, Topographes et Photogrammètres, l'UNGE s'est engagée dans une politique innovante de formation professionnelle continue.

Les enjeux et objectifs de cette politique résolument tournée vers l'avenir sont multiples :

- L'élargissement des compétences et l'accroissement des qualifications se substituent à la mécanique trop peu qualitative de l'ancienneté pour offrir des perspectives de progression aux collaborateurs au sein des entreprises du secteur,
- La pertinence et l'efficacité des formations par rapport aux besoins réels des entreprises sont privilégiées,
- La qualité des programmes et des intervenants est favorisée et mesurée,
- L'attractivité de la profession est accrue pour les jeunes entrants ou pour des compétences nouvelles,
- Au total, la formation professionnelle continue est mise au service d'une véritable démarche de progrès bénéficiant aussi bien aux employeurs qu'aux salariés.

Pour parfaire les dispositifs négociés paritaires en matière de formation professionnelle des salariés et en démultiplier les effets pour ses membres, l'UNGE a développé des « Accords-Cadres normalisés ».

Signés avec les Organismes de Formations qui acceptent de respecter les cahiers des charges des différents acteurs de l'UNGE – nationaux, régionaux, départementaux ou fonctionnels comme ses Groupes de Travail –, ces Accords-Cadres contractualisent la conformité des programmes proposés avec les objectifs rappelés plus haut.

Leur existence constitue ainsi une véritable garantie de qualité de la formation proposée aux entreprises pour leurs collaborateurs, tout en octroyant aux membres de l'UNGE un retour sur l'investissement qu'ils ont consenti en adhérant.

> Des formations salariés « normalisées » par l'UNGE : comment ?

Le principe est simple : une entité de l'UNGE (Chambre, Pôle Régional ou Groupe National) identifie un besoin réel des entreprises en matière de formation des salariés.

Elle initie alors un programme de formation « ad'hoc » auprès d'un (en partenariat) ou plusieurs (par appel d'offres) organisme(s) de formation compétent(s) et propose le programme ainsi conçu à la mutualisation, au profit de tous les membres de l'UNGE, grâce à la signature d'un Accord-Cadre normalisé.

Les programmes faisant l'objet d'accords-cadres doivent respecter les critères de normalisation de l'UNGE :

- Conception du programme à partir de la définition des objectifs et de la description des besoins des entreprises, et non l'inverse,
- Participation de représentants UNGE à la mise au point des programmes,
- Existence de plusieurs niveaux de formation et définition précise des « pré-requis » qui déterminent l'affectation de chaque stagiaire à un niveau donné,
- Limitation du nombre de stagiaires par séance (15 maximum, 20 par exception) et engagement de l'organisme de formation à l'homogénéité des groupes par niveaux,
- Contrôle des connaissances et des acquisitions par un mécanisme de questionnaires « AVANT/APRES », le premier en début de séance, le second après sa clôture,
- Tarification maîtrisée pour optimiser l'usage des fonds paritaires de la formation professionnelle continue.

Des avantages directs et indirects pour les adhérents de l'UNGE :

Grâce au montage spécifique des formations salariés faisant l'objet d'accords-cadres, les adhérents de l'UNGE bénéficient d'avantages multiples lorsqu'ils inscrivent leurs collaborateurs :

- **Pour les Chambres** : le temps investi indemnisé.
- **Pour l'entreprise** : une remise significative sur la cotisation UNGE de l'année suivante pour chaque session et chaque collaborateur inscrit, au regard de la contribution qu'elle a déjà fournie à l'élaboration des programmes au travers de sa cotisation.
- Des programmes adaptés et efficaces, proposés directement par les organismes aux entreprises, et relayés par les structures locales UNGE pour une meilleure information.
- L'assurance de groupes de stagiaires homogènes, encadrés et dont les acquisitions sont suivies dans le temps.

En savoir plus :

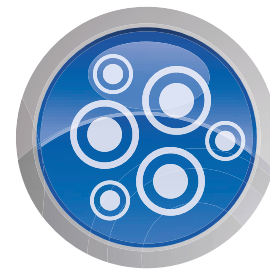
posez vos questions à contact@unge.net

Vos présidents de Chambres Régionales sont également à votre disposition pour envisager l'organisation de formations dans votre région.

LIVRET D'INFORMATION

Formations salariés

Accords-Cadres normalisés UNGE 2017



> IMPLANTATION

Accord-Cadre N° 2013AC50

Objectifs

- Assurer l'authentification et la validation des documents « source » ;
- Maîtriser les relevés préalables de calage et faire valider la position du projet ;
- Maîtriser les techniques d'implantation des bâtiments, des routes, réseaux et autres ouvrages de génie civil ;
- Savoir mener les contrôles indispensables tout au long du processus d'implantation pour aboutir à une matérialisation du projet conforme ;
- Savoir gérer « la relation client » et l'interface entre les différents protagonistes dont la responsabilité du géomètre-expert dépend ;
- Savoir rédiger les devis et faire appliquer les conditions d'intervention du client.

Public

Responsable d'agence, encadrement et techniciens.

- Collaborateurs qui souhaitent obtenir des connaissances méthodologiques et organisationnelles ;
- Tous techniciens géomètres qui réalisent des travaux d'implantation et qui souhaitent intégrer dans leur pratique une démarche qualité orientée vers la sécurisation des prestations ;
- Responsables de production, qui souhaitent mettre en place une procédure d'intervention sécurisante pour les collaborateurs ;
- Personnel qualifié qui sort d'école et qui veut rapidement maîtriser les bonnes pratiques en matière d'implantation.

Pré-requis

- Avoir une 1ère expérience dans le domaine de l'implantation ;
- Etre en situation de faire des relevés, des calculs préparatoires et la matérialisation sur site de l'implantation ;
- Garantir la conformité de dossiers d'implantation et en rendre compte à sa hiérarchie, au Géomètre-Expert ;
- Gérer la relation technico-commerciale, rédiger les devis, assurer la relation contractuelle.

Durée :

1 jour

Prix :

285 €HT/participant.

Remise sur cotisation UNGE N+1 :

30 €HT/participant/jour

ORGANISME DE FORMATION :

GéoAptitude

formation@geoaptitude.fr

Tél : 01 43 40 85 27

> DIVISION EN VOLUMES

Accord-Cadre N° 2013AC51

Objectifs

- Comprendre la nécessité de réaliser une Division en Volumes plutôt qu'un autre procédé de division ;
- Pouvoir fournir aux clients des conseils pertinents à propos des choix technico-juridiques qui peuvent se présenter lors de la mise en place d'un projet immobilier ;
- Connaître le rôle du géomètre-expert dans l'élaboration et l'organisation des projets immobiliers ;
- Apporter les outils de réflexion pour arbitrer en connaissance de causes ;
- Permettre aux acteurs des cabinets de géomètres-experts, à travers les textes juridiques et des exemples, de créer la documentation graphique, technique et conventionnelle dans le cadre de la Division en Volumes d'un ensemble immobilier.

Public

Cadre, Technicien spécialisé qui souhaite consolider ses connaissances, mieux maîtriser les notions théoriques et juridiques, et, obtenir des méthodes précises et concrètes pour sa pratique courante des travaux de division de biens immobiliers complexes.

Pré-requis

- Avoir une 1ère expérience dans le domaine de la division de biens immobiliers en « Lot de Copropriété » et en « Volumes » ;
- Etre en situation de gérer des dossiers de Division en Volumes ;
- Technicien qui instruit les dossiers techniques ;
- Chargé d'affaires, cadre qui supervise les opérations techniques et arbitre sur les choix opérationnels ;
- Responsable qui a un rôle de conseil, d'arbitre dans les projets de Division immobilières, qui est en relation avec le notaire, le maître d'oeuvre, les juristes.

Durée :

2 jours

Prix :

285 €HT/participant/jour.

Remise sur cotisation UNGE N+1 :

30 €HT/participant/jour

ORGANISME DE FORMATION :

GéoAptitude

formation@geoaptitude.fr

Tél : 01 43 40 85 27

LIVRET D'INFORMATION

Formations salariés

Accords-Cadres normalisés UNGE 2017



> COPROPRIETE / 3 niveaux

Accord-Cadre N° 2013AC52

Objectifs

Niveau 1 « Initiation »

- Maîtriser la réalisation des documents graphiques de la copropriété ;
- Connaître les éléments techniques à prendre en compte dans un dossier de copropriété ;
- Connaître la loi du 10 juillet 1965 portant sur le statut de copropriété des immeubles bâtis ;
- Maîtriser les calculs de surfaces, les catégories de parties communes et privatives, les règles de majorité, les calculs de charges ;
- Connaître la fonction et le contenu des EDD et RCP.

Niveau 2 « Perfectionnement »

- Obtenir les connaissances réglementaires et juridiques indispensables pour gérer en toute autonomie des dossiers de copropriété ;
- Savoir gérer les cas des modificatifs, de scissions de copropriété ;
- Savoir analyser et rédiger un EDD et RCP ;
- Mieux appréhender toutes les possibilités d'action du géomètre-expert dans les opérations immobilières complexes, savoir s'imposer comme le médiateur privilégié.

Niveau 3 « Expertise »

- Avoir une meilleure appréhension des différentes possibilités de division des immeubles bâtis suivant les cas traités ;
- Avoir une connaissance exacte des évolutions réglementaires et jurisprudentielles ;
- Actualiser ses connaissances sur les notions du droit inhérent aux immeubles bâtis ;
- Pouvoir confronter sa propre expérience à celle d'autres professionnels géomètres-experts et juristes.

Public

Niveau 1 - Collaborateurs

Tous collaborateurs, techniciens, chargé d'affaires et encadrement compris, ayant une pratique occasionnelle des travaux sur la copropriété dans des domaines spécifiques et limités.

Niveau 2 - Collaborateurs

Collaborateurs, Cadres, Chargés d'affaires, Techniciens spécialisés, ayant une pratique régulière et diversifiée sur les travaux courants de la copropriété.

Niveau 3 - Cadres et Géomètres-Experts

Géomètre-experts ou collaborateurs cadres confirmés en copropriété disposant déjà d'une bonne expérience professionnelle dans le domaine, qui souhaite éprouver ce domaine de compétences.

> COPROPRIETE / 3 niveaux (suite)

Accord-Cadre N° 2013AC52

Pré-requis

Niveau 1

- Avoir une 1ère expérience dans le domaine de la mise en copropriété ;
- Avoir des notions élémentaires en droit de propriété et immobilier ;
- Vouloir acquérir des connaissances juridiques, techniques, organisationnelles et méthodologiques pour intervenir sur des cas simples de mise en copropriété, vouloir adapter les règlements de copropriété aux lois actuelles et au développement durable ;
- Pour les collaborateurs, être capable de rendre compte du travail effectué à la hiérarchie, au géomètre-expert.

Niveau 2

- Avoir une expérience significative dans le traitement des dossiers de mise en copropriété. Maîtriser le principe de modificatif de copropriété, renforcer ses compétences de traitement des cas particuliers ;
- Devoir rédiger des règlements de copropriété dans leur ensemble : connaître les évolutions récentes de la réglementation ;
- Obtenir des méthodes de travail clairement établies pour devenir plus autonome et, pour les collaborateurs, pouvoir rendre compte à la hiérarchie, au géomètre-expert.

Niveau 3

- Avoir une bonne maîtrise, à travers sa pratique, des notions et travaux abordés au niveau « perfectionnement » du cycle de formation ;
- Devoir garantir la conformité technique et juridique des travaux réalisés sur les dossiers de copropriété en tant que géomètre-expert ou bien responsable délégataire ;
- Etre en situation d'analyser et traiter toutes sortes d'opérations de division d'immeubles bâtis, avec une approche d'expertise et de conseil auprès des différents protagonistes.

Durée :

Niveaux 1 (initiation) : 2 jours

Niveau 2 (perfectionnement) : 2 jours

Niveau 3 (expertise) : 1 jour

Prix :

Niveaux 1 et 2 : 285 €HT/participant/jour

Niveau 3 : 385 €HT/participant

Remise sur cotisation UNGE N+1 :

30 €HT/participant/jour

ORGANISME DE FORMATION :

GéoAptitude

formation@geoaptitude.fr

Tél : 01 43 40 85 27

LIVRET D'INFORMATION

Formations salariés

Accords-Cadres normalisés UNGE 2017



> SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Accord-Cadre N° 2013AC57

Objectifs

- Avoir pris connaissance de sa responsabilité et celle de ses collaborateurs en matière de sécurité ;
- Connaître les exigences réglementaires et juridiques applicables en matière de santé et sécurité au travail ;
- Savoir identifier et évaluer les risques de son cabinet ;
- Disposer d'un document unique à l'issue de la formation.

Public

Employeurs et personnels d'encadrement.

Pré-requis

Chaque participant devra disposer d'un ordinateur portable (ou équipement équivalent telle que tablette...) le jour de la formation.

Durée :

2 jours

Prix :

285 €HT/participant.

Remise sur cotisation UNGE N+1 :

30 €HT/participant/jour

ORGANISME DE FORMATION :

GéoAptitude

formation@geoaptitude.fr

Tél : 01 43 40 85 27

> CYCLE RELEVÉS D'ARCHITECTURE

Accord-Cadre N° 2014AC059

Objectifs

Ce cycle de formation en 8 modules est dédié aux opérations techniques dans le domaine des relevés d'architecture.

Module 1

- Mettre en évidence la pertinence des relevés à partir de croquis comme moyen complémentaire et indispensable à la saisie numérique des données terrain ;
- Maîtriser toutes les techniques de relevés sur croquis pour les plans des intérieurs, de coupes, de façades, des plans de masse périmétriques et d'héberges ;
- Savoir présenter les informations sur les croquis, respecter les proportions des éléments relevés ;
- Assurer la traçabilité des opérations de saisies des données terrain. Le croquis terrain comme pièce maîtresse dans la chaîne de production, son importance juridique.

Module 2

- Obtenir une bonne connaissance générale de l'environnement AUTOCAD® pour les applications du géomètre ;
- Etre capable de configurer l'outil AUTOCAD® pour réaliser les principales applications du géomètre ;
- Connaître les principales commandes et paramétrages utilisés en DAO, pour l'interprétation graphique des relevés de Géomètre ;
- Savoir gérer et présenter les informations dans les différents espaces d'AUTOCAD®.

Module 3

- Obtenir une bonne connaissance générale de l'environnement COVADIS pour les applications du géomètre ;
- Etre capable de configurer l'outil COVADIS pour réaliser les principales applications du géomètre ;
- Savoir analyser la précision des résultats obtenus, retrouver les erreurs et les corriger ;
- Connaître les principales commandes et paramétrages utilisés en calcul, le transfert et la gestion des blocs points sous AUTOCAD®.

Module 4

- Connaître les phases élémentaires pour constituer les bases de construction des plans d'intérieurs ;
- Savoir interpréter les données issues du terrain pour construire la base des plans d'intérieur de bâtiment ;
- Maîtriser les différentes méthodes de construction avec l'outil informatique ;
- Apprendre à respecter la chronologie des phases de construction pour aboutir à un plan d'intérieur exhaustif ;
- Mettre en oeuvre les méthodes d'autocontrôles tout au long du travail d'interprétation des plans ;
- Connaître les règles de représentation des plans des intérieurs.

LIVRET D'INFORMATION

Formations salariés

Accords-Cadres normalisés UNGE 2017



> CYCLE RELEVÉS D'ARCHITECTURE

(suite)

Accord-Cadre N° 2014AC059

Module 5

- Connaître les phases élémentaires pour constituer les bases de construction des plans de façades, coupes, sections et toitures ;
- Savoir interpréter les données issues du terrain pour construire la base des plans d'élévations et toitures ;
- Savoir mettre en concordance les vues en élévation avec les vues en plan ;
- Maîtriser les différentes méthodes de construction avec l'outil informatique ;
- Apprendre à respecter la chronologie des phases de construction pour aboutir à des plans exhaustifs ;
- Connaître les règles de représentation des plans d'élévations et de toitures.

Module 6

- Maîtriser la technique et la qualité des relevés lasergrammétriques ;
- Connaître les spécifications techniques à prendre en compte lors des phases terrain et bureau ;
- Connaître les fonctions du logiciel Cyclone modules scan, la registration... ;
- Savoir configurer une base de données grâce au module Cloudworx basic pour AUTOCAD®.

Module 7

- Savoir exploiter les nuages de points laser à partir de Cloudworx ;
- Maîtriser le dessin de plans 2D, vues en plan et élévations, à partir de nuages de points laser ;
- Connaître les précautions à prendre pour garantir la conformité des résultats.

Module 8

- Présentation et prise en main des fonctions « 3D » du Logiciel AUTOCAD® MAP 3D ;
- Connaître les techniques de montage de plans en 3D à partir d'un nuage de points sous AUTOCAD® et son applicatif Cloudworx ;
- Connaître les précautions à prendre pour garantir la conformité des résultats.

Public

Techniciens géomètres.

Pré-requis

Les pré-requis varient selon les stages proposés.

Consulter le programme de chaque module pour connaître le profil des collaborateurs concernés et les pré-requis spécifiques.

Durée :

2 à 4 jours selon les modules.

Prix :

650 €HT/participant/module de 2 journées

Remise sur cotisation UNGE N+1 :

30 €HT/participant/module de 2 journées

ORGANISME DE FORMATION :

GéoAptitude

formation@geoaptitude.fr

Tél : 01 43 40 85 27

> Préparation à l'habilitation électrique - non électricien (H0B0)

Objectifs

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique.

- Adapter les connaissances acquises aux travaux non électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique.
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel non électricien un titre d'habilitation B0, H0.

Public

Personnel non électricien : Exécutant des travaux d'ordre non électrique à proximité des installations électriques

- Le stagiaire doit être capable de comprendre et lire les instructions de sécurité
- Il doit être apte au travail dans son activité professionnelle

Durée :

1 jour.

Prix :

310 €HT/participant

Remise sur cotisation UNGE N+1 :

30 €HT/participant

ORGANISME DE FORMATION :

HUMANEM

(Etienne BABOIN Consultants SARL)

24 rue des Girondins / 69007 Lyon

Tel : 06 06 51 01 38

LIVRET D'INFORMATION

Formations salariés

Accords-Cadres normalisés UNGE 2017



➤ Le cycle « Opportunités et Techniques des marchés de la mesure » du Cycle Entreprise de l'UNGE est ouvert aux collaborateurs encadrants.

Objectifs

La formation vise le meilleur niveau technique et méthodologique pour les géomètres-experts et encadrants qui souhaitent s'investir et s'améliorer dans les aspects « mesure » de leur métier.

La finalité du programme : L'expertise de la mesure.

A l'issue du programme, les stagiaires auront une complète expertise de la partie « mesure » de leur métier, et disposeront des éléments nécessaires pour optimiser l'équation économique des chantiers où la mesure constitue une partie significative de la prestation.

Cela passe par la reprise des fondamentaux, la connaissance des outils actuels, la capacité à en optimiser l'emploi et à maîtriser les coûts et les modes opératoires.

Pré-requis

Les stagiaires doivent être géomètres-experts libéraux, associés, géomètres-experts salariés, ou cadres d'entreprises ; ils doivent être sensibilisés aux métiers de la mesure.

Programme de la session organisée par L'UNGE

avec : Haute Ecole Spécialisée d'Ingénierie et de Gestion (Suisse) : *Paul-Henri Cattin, Vincent Barras, Michel Kasser* ; ENSG : *Serge Botton* ; ESGT : *Laurent Morel, Stéphane Durand* ; INSA-Strasbourg : *Pierre Grussenmeyer* ; Formateur Gestion de Projets : *Didier Razon*.

Partie 1 : 2 jours consécutifs

- La géodésie moderne, les accès aux références planimétriques et altimétriques, tolérances et arrêté 2003 ; les limitations physiques des mesures (atmosphère, effets thermiques, stabilité du sol, diffraction, réfraction, polarisation) ; les différents principes de mesure, incluant les mesures d'angles, de distances, l'interférométrie radar, et la corrélation diachronique d'ortho-images ; le traitement des observations ; l'ajustement par moindres carrés ; notions de filtrage de Kalman (méthodes d'inversion utilisées par les différents matériels topographiques - stations totales, niveaux, GNSS scanner 3D...).

Partie 2 : 2 jours consécutifs

- Recensement et présentation des types d'appareils et de logiciels existants sur le marché ; les Tachéomètres : aspects pratiques, aspects théoriques ; scanner ; les GNSS et leurs évolutions récentes ; les réseaux ; le PPP ; photogrammétrie aérienne et terrestre ; nivellement GNSS ; la prospective et points divers.

Partie 3 : 2 jours consécutifs

Mise en oeuvre d'ateliers pour étude de cas intégrant les aspects organisationnels et économiques :

- La conduite d'un projet de mesure au sein du cabinet : méthode, planification, contrôle qualité ; la détection et le géoréférencement de réseaux enterrés ; l'auscultation d'un ouvrage d'art, avec calcul en 3D ; chantier de lever d'intérieur important (réhabilitation barre HLM).

Durée :

6 journées, en 3 fois deux jours consécutifs, à Paris. Pas d'inscription partielle.
Dates selon demandes (10 stagiaires minimum).

Prix :

2000 €HT/participant/cycle de 6 journées

Remise sur cotisation UNGE N+1 :

90 €HT/participant/cycle de 6 journées

ORGANISME DE FORMATION : UNGE

contact@unge.net

Tél : 01 45 61 18 08

> LA GESTION DE LA DEMANDE CLIENT

Objectifs

- Savoir accueillir, comprendre la demande client ;
- Détecter les situations potentiellement délicates, les imprévus pour anticiper les réponses, être proactif ;
- Transmettre par l'entretien téléphonique une bonne image de la société grâce à une démarche active auprès du client ;
- Recueillir les informations nécessaires pour gérer efficacement un appel ;
- Conseiller et informer le client sur le contenu et les délais des procédures à mettre en oeuvre en fonction du type de demande reçue ;
- Transmettre à sa hiérarchie une demande qualifiée pour la rédaction des devis.

Public

- Collaboratrice, collaborateur, qui occupe une fonction de secrétaire, assistant(e), qui est en situation de gérer la demande du client ;
- Toute personne impliquée dans la relation client, qui est en situation d'assurer le recueil d'informations, la qualification des besoins pour orienter les choix opérationnels à mettre en oeuvre.

Pré-Requis de la formation

- Avoir l'expérience de l'accueil du client, notamment les demandes téléphoniques ;
- Devoir faire la synthèse sur les demandes des clients, « particuliers » et « Professionnels » dans les domaines d'expertise du Géomètre-Expert ;
- Devoir apporter des réponses précises sur les procédures techniques et administratives à mettre en oeuvre en fonction du type de demande reçue.

Programme

- Présentation, évaluation et diagnostic.
- La gestion de la demande Client dans le contexte « Métier » du Géomètre.
- La gestion de la demande « Client » sur les opérations courantes du Géomètre-Expert.

Durée :

1 journée

Prix :

285 €HT/participant

Remise sur cotisation UNGE N+1 :

30 €HT/participant

ORGANISME DE FORMATION :

GéoAptitude

formation@geoaptitude.fr

Tel : 01 43 40 85 27

LIVRET D'INFORMATION

Formations salariés

Accords-Cadres normalisés UNGE 2017



> AIPR : Préparation et examen Concepteurs

Nouveau !

Objectifs

- Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique
- S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux
- Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM

Public

- Concepteurs : Salariés des cabinets de Géomètres-Experts

Pré-Requis de la formation

- Pas de pré-requis spécifique

Programme

- **Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers**
 - Formulaire de DT : Guichet Unique et l'emprise du projet
 - Analyse des réponses
 - Réalisation des investigations complémentaires et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge ...
 - Clauses dans les marchés et DCE
 - Marquage - Piquetage
 - Compétences des personnels
- **Procédures exécutants avant les chantiers**
 - Formulaire de DICT
 - Analyse des réponses du DCE et du marché
 - Compétences des personnels
 - Application du guide technique
 - Lecture des indices et affleurants
 - Travaux sans tranchée
- **Au cours du chantier**
 - Constat d'arrêt ou de sursis
 - Constat de dommage
 - Opérations sur chantier
- **Passage du QCM AIPR « concepteurs »**

Chaque point de connaissance est étayé par des questions issues du QCM de l'examen final.

Durée :

1 journée

Prix :

310 €HT/participant

Remise sur cotisation UNGE N+1 :

30 €HT/participant

ORGANISME DE FORMATION :
SOGELINK

04 37 69 73 39

formation@sogelink.fr

www.sogelink.fr/formation

Exclusivité du programme pour les Géomètres-experts et leurs collaborateurs jusqu'en juin 2017.

> RÉALISER UNE MISSION DE DTG (diagnostic technique global)

Objectifs

- Comprendre le contenu du DTG
- Maîtriser les points de contrôle du DTG
- Savoir établir les couts et le plan pluriannuel de travaux
- Savoir restituer le DTG à la copropriété

Public

- Géomètres opérateurs

Pré-Requis de la formation

- Avoir des connaissances dans le domaine du bâtiment et des copropriétés

Programme

- **Jour 1 : Définitions générales**
M1 - Définition du DTG
 - La loi ALUR et les articles du CCH
 - Les bâtiments concernésM2 – Contenu de la mission
 - Les différents points de contrôle
 - La restitution à la copropriétéM3 – Compétences et assurances
 - Les compétences et acteurs associés
 - Les points de vigilances : risques juridiques et assurances
- **Jours 2 et 3 : Contenu détaillé de la mission**
M4 – Les connaissances du bâti
 - Le bâti des parties communes
 - Les équipements communsM5 – Les pathologies du bâtiment
 - Les pathologies structurelles
 - Les pathologies fonctionnellesM6 – Les obligations réglementaires
 - Les différents audits et diagnostics
 - Les autres obligations réglementaires des copropriétés

Suite programme

- **Jour 4 : Couts et planification**
M7 – Estimation sommaire des couts
 - Main d'oeuvre
 - FournituresM8 – Plans pluriannuels
 - La liste des anomalies
 - L'analyse des améliorations possibles
 - L'organisation des actions
- **Jour 5 : mise en situation**
M9 – Etude de cas
 - Repérage d'éléments singuliers
 - Chiffrage et analyse
 - Planification et restitutionM10 – Conclusion
 - Conclusion de la semaine et échanges
 - QCM de validation des acquis

Durée :

5 jours

Prix :

1100 € Net de TVA /participant
+ frais de repas 50 € TTC

Remise sur cotisation UNGE N+1 :

60 €HT/participant

ORGANISME DE FORMATION :

ITGA

anne-charlotte.roger@itga.fr

Tel : 02 90 09 35 22

www.itga.fr



En savoir plus :

posez vos questions à contact@unge.net

Vos présidents de Chambres Régionales sont également à votre disposition pour envisager l'organisation de formations dans votre région.